ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

UNICEF

Question écrite n° 67485

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les conclusions du rapport sur la situation des enfants dans le monde, rendu public le 12 septembre dernier, par le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF). Sur la base de ce rapport, il apparaîtrait que, malgré les engagements pris par les Etats membres des Nations unies lors du premier sommet pour l'enfance en 1990, le bilan de ces dix dernières années est extrêmement mitigé et, comme souvent, recouvre des disparités. Si l'on a, par exemple, réussi à réduire la mortalité infantile (avant cinq ans) dans son ensemble, à sauver chaque année trois millions d'enfants de plus qu'il y a dix ans, l'épidémie de VIH a fait s'envoler les taux de mortalité postinfantile. Plus de treize millions d'enfants de quatorze ans et moins sont orphelins, parce qu'au moins un de leurs parents sont morts du sida. De même, le nombre d'enfants scolarisés n'a jamais été aussi élevé, mais plus de cent millions d'entre eux, en majorité des filles, ne vont pas à l'école et 250 millions d'enfants continuent de travailler dans des conditions dangereuses. Par ailleurs, la génération d'enfants nés en 1990 est la plus nombreuse que le monde ait jamais connu. Selon l'UNICEF, trente-trois enfants sur cent n'ont pas d'existence officielle, pas de nationalité, pas de papiers. Ils n'ont donc pas accès aux écoles et aux centres de soins. Trente-deux de ces enfants ont souffert de malnutrition avant l'âge de cinq ans. Un quart d'entre eux n'ont pas été vaccinés. Ces conclusions du rapport de l'UNICEF sont particulièrement accablantes et alarmantes et sont à l'opposé des objectifs qui avaient été fixés en 1990. Compte tenu de ces éléments, elle lui demande donc de bien vouloir lui communiquer son sentiment sur les conclusions du rapport de l'UNICEF sur la situation des enfants, rendu public le 12 septembre dernier, et de lui préciser quelles actions la France entend mener auprès des pays membres de l'UNICEF, afin de relancer les efforts de ces derniers en faveur de l'enfance.

Texte de la réponse

Le Gouvernement français a pris connaissance avec attention des conclusions du dernier rapport de l'UNICEF sur la situation des enfants dans le monde. Ces conclusions montrent que les objectifs qui avaient été souscrits en 1990 lors du sommet de l'enfant sont loin d'avoir atteints : des progrès ont certes été enregistrés dans plusieurs domaines (mortalité des enfants de moins de cinq ans ; accès à l'éducation ; couverture vaccinale) mais ils ne sont pas à la hauteur des décisions arrêtées en 1990. En outre, depuis cette époque, des problèmes nouveaux sont apparus (VIH/sida, enfants orphelins du sida), d'autres se sont aggravés (les conflits armés impliquant des enfants) ou restent d'actualité (travail des enfants, exploitation sexuelle, trafic des enfants), en dépit des instruments juridiques nombreux dont la communauté internationale a entrepris de se doter depuis une décennie. Cette situation très insatisfaisante a conduit les Nations unies à demander dès 1996 la réunion d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les enfants qui aurait dû être organisée à New York du 19 au 21 septembre dernier et a dû reportée, en raison des attentats du 11 septembre, à une date ultérieure qui reste à déterminer. Le Président de la République avait annoncé sa participation à cette réunion qui devait rassembler plus de quatre-vingts chefs d'Etat et de gouvernement. L'objectif de cette réunion consistait non seulement à dresser un bilan de la situation des enfants dans le monde depuis dix ans, mais encore à confirmer et actualiser les engagements souscrits en 1990 et à en conclure de nouveaux. La France, en concertation avec ses

partenaires de l'Union européenne, a pris une part très active à la préparation de cete session extraordinaire et continue à souhaiter que cette réunion puisse se tenir dès que possible. L'amélioration du sort des enfants dans le monde constitue une dimension prioritaire de l'action internationale de la France, soit au titre de la coopération bilatérale, soit au titre de la participation aux programmes des agences des Nations unies, notamment l'Unicef, le BIT, l'Unesco ou l'OMS. A l'Assemblée générale et à la commission des droits de l'homme la France est un ardent défenseur de la protection et de la promotion des droits des enfants. En particulier elle se montre très vigilante en matière de respect de la Convention des droits de l'enfant et a pris une part active à la négociation des deux protocoles facultatifs à cette convention.

Données clés

Auteur : Mme Chantal Robin-Rodrigo
Circonscription : Hautes-Pyrénées (3e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 67485
Rubrique : Organisations internationales
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 octobre 2001, page 5855
Réponse publiée le : 26 novembre 2001, page 6731